

Image not found or type unknown



Renseignement sur carte sejour

Par **karim**, le **03/09/2009** à **00:12**

Bonjour, je me suis marié avec une française en 2007 au Maroc. J'ai rentré en France en mai 2007 et j'ai obtenu une carte de séjour d'un an, vie privée et familiale. En 2009, j'ai un enfant avec elle. Mais en dernier moment, ma femme a voulu vivre avec moi malgré le fait que je n'ai pas encore de carte de séjour de 10 ans. Ma question est : est-ce que je peux avoir ma carte de séjour de 10 ans par mon fils qui a la nationalité française ou pas ? Et je veux demander si j'ai le droit d'un avocat même si c'est que je suis au chômage. À l'attente de votre réponse, veuillez accepter tous mes salutations les plus distinguées et merci d'avance si possible de répondre moi sur mon email karimidrissi@live.fr